

FIRST AFRIQUE

HEBDO N°0456 du 29 Avril au 05 Mai 2024

Magazine

HUIT ANS DE GOUVERNANCE TALON

ÉLUS LOCAUX
ET MUNICIPAUX DE
COTONOU SALUENT
LES RÉALISATIONS



PROTECTION DE L'ENFANT AU BENIN
35 NOUVEAUX CENTRES D'ACCUEIL
ET GARDERIES AGRÉÉS

35 NOUVEAUX CENTRES D'ACCUEIL ET GARDERIES AGRÉÉS



Le 24 avril dernier, la ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, Véronique Tognifodé, a procédé à la remise d'agrément d'exercice aux promoteurs d'une trentaine de structures d'accueil et de garderie. Il s'agit en fait des centres reconnus comme respectant les normes et standards fixés par la loi.

21 Centres d'Accueil et de Protection de l'Enfant (CAPE) et 14 Garderies, soit 35 structures au to-

tal, ont reçu leurs agréments d'exercice.

Pour la Ministre Véronique Tognifodé, le gouvernement a pris la décision de donner l'agrément aux Centres d'Accueil et de Protection des Enfants et garderies dans le but de mettre fin à l'absence criarde des normes et des standards en matière d'infrastructures, d'hygiène et d'assainissement. « **Nous avons observé beaucoup de dysfonctionnements dans les processus de**

création et de gestion des structures de protection de l'enfant qui ne favorisaient pas l'intérêt des enfants et leur épanouissement dans un environnement protecteur. De même, il a été important de mieux classer les structures et de leur alléger les conditions de demande, de traitement et de délibération », a-t-elle expliqué.

En effet, le décret fixant les normes et standards applicables aux CAPE en République du Bénin, la

délivrance d'agrément aux promoteurs à jour et celui fixant la fermeture de certains qui mettent en jeu la santé et/ou la vie des enfants vulnérables pensionnaires témoignent de l'engagement du gouvernement du Bénin à assainir ce milieu. A preuve, depuis 2021, l'accent est mis sur la mise aux normes des CAPE en vue de favoriser le bien-être des enfants dans un cadre adéquat de vie, d'éducation et d'épanouissement.

TRAVAILLER

35 NOUVEAUX CENTRES D'ACCUEIL ET GARDERIES AGRÉÉS

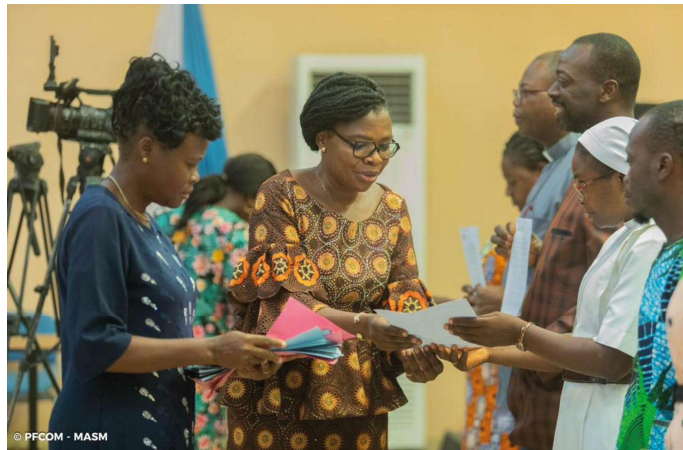
POUR RENFORCER LE DISPOSITIF

Procédant à la remise des agréments aux promoteurs, Véronique Tognifodé a rappelé **« qu'il ne s'agit pas d'une fin en soi, mais une exhortation à maintenir la qualité des prestations offertes, tout en invitant ceux qui ont des actions urgentes et idoines à entreprendre à s'en occuper pour ne pas se voir retirer l'autorisation »**.

À en croire le père Emmanuel Azagba, représentant des bénéficiaires, cette action vient à point nommé. Car, **« nous vivons dans une**

époque où la protection des enfants est devenue une priorité incontestable, où chaque enfant mérite un environnement sûr dans lequel il s'épanouit. En tant que société, nous devons garantir que chaque enfant grandisse en toute sécurité », a-t-il promis. Selon ses propos, les centres d'accueil offrent non seulement un refuge aux enfants vulnérables, mais aussi un toit sur leur tête, et mieux, une épaule sur laquelle s'appuie une main tendue pour les guider vers un avenir meilleur.

Par conséquent, il s'est engagé, au nom des promoteurs, à fournir, non



seulement un espace sûr et protecteur pour les enfants, mais également un appui physique, un soutien éducatif et émotionnel pour les aider à surmonter les situations qu'ils vivent.

Des informations reçues sur place, tous les autres centres ayant

respecté les exigences de la réforme n'ont rien à craindre. De nouveaux dossiers sont en cours de traitement, et la remise d'agréments aux centres méritants ne saurait tarder.

A.K.S./ La rédaction



ELUS LOCAUX ET MUNICIPAUX DE COTONOU SALUENT LES REALISATIONS



Les treize chefs d'arrondissement, les élus municipaux et locaux de la ville de Cotonou, soutenus par le Maire et ses Adjoints, ont exprimé leur reconnaissance et profonde gratitude au gouvernement et à son Chef, le Président Patrice Guillaume Athanase

TALON pour les investissements colossaux consentis dans la Municipalité de Cotonou depuis maintenant 8 ans. C'est à travers une importante déclaration au sujet de la modernisation et de la transformation de la ville de Cotonou grâce aux nombreuses réali-

sations du PAG.

La déclaration lue par le Chef du 5e arrondissement de Cotonou, Parfait Dékoun, en présence du Maire de la ville, Luc Sètonji Atrokpo et de ses Adjoints, fait suite à celles des Maires et Conseillers communaux des départements du

Mono, du Zou et de l'Alibori.

Les élus locaux et municipaux de Cotonou se réjouissent particulièrement en cette période qui marque la 8e année de Rupture et du Nouveau Départ qui tranche clairement avec celle des éléphants blancs. Ils

ELUS LOCAUX ET MUNICIPAUX DE COTONOU SALUENT LES REALISATIONS

l'ont fait savoir dans une importante déclaration, lue par le Chef du 5e arrondissement de Cotonou, Parfait Dékoun.

Le Maire Luc Sètonджи Atrokpo et de ses Adjoints ont honoré de leur présence cet événement important. A travers cette déclaration officielle, les autorités de ladite ville indiquent que le Président Patrice Talon a insufflé un vent nouveau au Bénin en général, et particulièrement à la ville de Cotonou. Car, en huit années de gouvernance, la capitale économique de notre pays, Cotonou, a bénéficié des meilleurs projets infrastructurels qui l'ont élevé au rang de la réelle vitrine du Bénin. Ce qui les rend fiers et justifie à la fois leur reconnaissance et gratitude aujourd'hui.

Il ressort aussi de cette déclaration que depuis 2016, une nouvelle dynamique de développement, dénommée «le Nouveau Départ», est en cours au Bénin. Elle est marquée par une méthode inédite de gouvernance et de promotion de la destination Bénin. La portée de ces ambitions a été exposée aux populations de la ville de Cotonou, ainsi

qu'aux autres citoyens du Bénin dans les documents stratégiques de développement (PAG I et PAG II) dont les réalisations sont en cours dans les localités de notre pays, y compris la ville de Cotonou.

AU NOMBRE DES PROJETS INITIÉS PAR LE GOUVERNEMENT, ON PEUT FONDAMENTALEMENT RETENIR QUE :

1- les travaux de l'épi réalisés à l'est de Cotonou ont permis de sauver plusieurs habitations qui étaient sous la menace de l'avancée de la mer. Ces populations côtières étaient dans la détresse, impuissantes face à l'avancée de la mer depuis les années 1980. Aujourd'hui, grâce à cet effort très louable, les populations riveraines du 1er et du 4ème Arrondissement vivent dans la quiétude. Cette œuvre contribue à leur bien-être, ce qu'on peut qualifier d'une action environnementale, économique, sécuritaire et socialement équitable étant donné que le social n'est pas que l'octroi de micro crédits, mais aussi toute œuvre qui contribue au bien-être de la population.

2- La construction et la modernisation des marchés secondaires de Cotonou avec des normes requises au niveau du 1er, 3ème, 5ème, 8ème, 9ème, 11ème et 12ème Arrondissement de Cotonou. Ces réalisations renforceront le nombre de places disponibles dans les marchés qui était est un problème crucial des usagers de ces marchés. Ils permettront de régler en partie le problème de la gestion de l'occupation anarchique des espaces publics et les abords des artères de la ville. Ils favoriseront dès leur mise en service un cadre d'activité économique attrayant, sécuritaire et réglementé.

3- La réalisation dans tous les treize arrondissements de Cotonou des travaux d'asphaltage et de pavage des différentes rues ont métamorphosé nos quartiers. Notre cadre de vie est plus attrayant et la mobilité plus aisée.

Dans leur message, les autorités de la ville de Cotonou précisent également qu'il s'agit bien là d'une option de gouvernance à mettre

à l'actif du Président Patrice Talon. Car, il est dit que ces réalisations ont impacté très positivement la mobilité quotidienne et toute la population en jouit par l'accès plus facile dans les différentes localités, la réduction des coûts de réparation et d'entretien des moyens roulants, la réduction des secousses corporelles qui induisent des effets néfastes sur la santé, la réduction sensible des inondations dans les zones ayant bénéficié de ces réalisations, d'où un impact positif sur le plan environnemental, économique et social.

Entre autres réalisations dans ce secteur, lumière est faite également sur : la route carrefour quittant le Ciné concorde et joignant la RNI 1 au niveau du rond-point Sékandji, la corniche de 12 km quittant la descente de l'ancien pont passant la berge sud qui est derrière l'hôtel du Lac pour atteindre le berceau de la démocratie béninoise, PLM ALEDJO, lieu historique dans l'histoire politique du Bénin dont la rénovation est en étude, le boulevard de la Marina quittant la direction de Loterie Nationale du Benin, rond-point Erevan et joignant la Route

ELUS LOCAUX ET MUNICIPAUX DE COTONOU SALUENT LES REALISATIONS



ELUS LOCAUX ET MUNICIPAUX DE COTONOU SALUENT LES REALISATIONS

des pêches, cette réalisation au vu de sa beauté est unique au Bénin. De même, la route quittant le carrefour Godomey magasin passant par Akogbato pour atteindre la route des pêches, permet de soulager les difficultés de mobilité des populations de Cotonou et surtout celles riveraines de cette zone. Elle favorise également un détour rapide de la ville de Cotonou et permet de désengorger les autres axes de circulation. Sans oublier l'asphaltage de toutes les rues des quartiers Haie-vive-Cocotier et Cadjehoun Agonga, pour ne citer que ceux-là.

4-

La réalisation en cours des travaux d'assainissement pluvial à Cotonou à travers le Projet d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC) pour un montant de plus 264 milliards et le Programme d'Adaptation des Villes au Changement Climatique (PAVICC). Ces travaux vont réduire de façon drastique l'inondation fluviale, assainir notre cadre de vie, réduire les risques des pathologies et la pollution de l'environnement issues des marécages. Ils favoriseront la mobilité dans les zones affectées

par ces travaux. Tout ceci concourt au bien-être de la population et de façon équitable. C'est aussi le social, mentionne la déclaration.

5-

L'extension du quai du port de Cotonou et sa modernisation permet de favoriser l'accostage des grands navires. Douze grands projets au niveau du port de Cotonou actuellement en cours de réalisations vont lui permettre d'accueillir des navires de grande capacité et augmenter la fréquence des activités portuaires, poumons de l'économie de notre nation.

L'aménagement, la modernisation et la mise aux normes internationales de l'aéroport international Bernadin Gantin, avec son parking, participent à rehausser l'image de notre pays à l'international.

Toutes ces infrastructures collaborent à la croissance des ressources financières de notre pays qui, contribuent à la réalisation des dépenses publiques de souveraineté nationale.

6-

La réalisation des places publiques embléma-

tiques à savoir : les statuts de l'AMAZONE, BIO-GUERA et le Jardin MATHIEU drainent des touristes. Ce qui permet d'accroître le potentiel touristique du Bénin à l'international. Ils constituent la fierté des Béninois. Ces infrastructures offrent aux Béninois et aux étrangers visiteurs des lieux de loisirs et de divertissement.

7-

Le rapatriement des 26 trésors royaux à Cotonou a mobilisé des Béninois et des touristes à la découverte de ces trésors royaux de notre pays. C'est historique et unique depuis les indépendances. Cet acte, conduit de façon diplomatique et avec doigté, a fait le tour du monde. C'est inédit dans la sous-région. Ça a servi d'exemple et de modèle à d'autres pays africains.

8-

L'équipement du CNHU Hubert Koutoukou MAGA de l'appareil de l'IRM de grande résolution a permis d'éviter des évacuations sanitaires pour cet examen médical et a réduit considérablement son coût de réalisation au niveau des centres publics et privés.

9-

La modernisation de la zone commerciale et maritime en cours de réalisation à travers les infrastructures de grandes portées à savoir : le Centre Maritime des Affaires, le parking gros porteur en cours de réalisation et les autres projets en gestation. Leur achèvement va changer l'image de la ville avec des avantages économiques, touristiques, environnementaux et sociaux.

Jeannot. Z/La rédaction



L'ÉGLISE CATHOLIQUE ŒUVRE POUR LA PAIX AU BÉNIN



Le grand colloque sur le Code électoral s'est tenu le jeudi 25 avril 2024 au Palais des Congrès de Cotonou. Initiative de l'Aumônerie nationale des cadres et personnalités politiques, cette rencontre importante a été une contribution à la paix sociale au Bénin.

« *Les modifications du Code électoral au Bénin de 1990 à aujourd'hui : le Code électoral, le vivre-ensemble et la participation de tous à la construction de la Nation* ».

C'est le thème général du colloque sur le Code élec-

toral initié par l'Aumônerie nationale des cadres et personnalités politiques. Cette dernière visant à apporter sa contribution à la paix sociale pour des élections véritablement démocratiques en 2026.

Lancé le jeudi 25 avril 2024, le colloque a pour objectif principal de « *contribuer à faire prendre conscience que le primat du vivre-ensemble, de la paix et de la participation de tous, à chance égale, à la vie sociopolitique et économique, est l'âme de toutes lois, mesures et actions de développement national, et par conséquent du Code électoral.* »

PRÉVENIR LES CRISES ET CONFLITS

Au cours des débats, les experts ont fait une étude et une analyse critiques des dispositions de la loi n°2024-13 du 15 mars 2024 modifiant et complétant la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin.

Le but visé étant de trouver des moyens et stratégies de sortir des crises et d'éviter les conflits. « *Les modifications du Code électoral au Bénin de 1990 à aujourd'hui : fondements et analyse* », « *le nouveau Code électoral : présenta-*

tion, analyse et perspectives », « *le Code électoral, le vivre-ensemble et la participation de tous à la construction de la Nation : une trilogie féconde* » et « *le vivre-ensemble : force et visée de toutes lois, mesures et actions de développement national* » sont les différents thèmes abordés par les experts Célestine Zanou, ancienne directrice de cabinet du président Mathieu Kérékou, Francis Lalèyè expert en gouvernance politique et électorale.

Le politologue Mathias Hounkpè et le Pr Samson Igor Bidossessi, titulaire de la chaire UNESCO/UAC

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ŒUVRE POUR LA PAIX AU BÉNIN

y ont également apporté leurs contributions.

Des différentes interventions, on peut retenir que le Code électoral est à revoir. Car, contenant des insuffisances.

« S'il faut s'en tenir à la démarche ainsi qu'au contenu du Code électoral révisé dans la nuit du 5 au 6 mars 2024, on a bien des raisons de s'inquiéter », a fait savoir Célestine Zanou.

CHACUN DOIT JOUER SA PARTITION

Il est important de souligner que ce colloque scientifique a permis de réveiller les consciences, de faire des recommandations et de relever les imperfections dudit Code pour d'éventuelles corrections.

Le seuil d'éligibilité des partis aux élections législatives passant de 10% à 20% désormais, la question du parrainage des candidats à la Présidentielle de 2026 et d'autres questions ont meublé les échanges.

« Nous ne pouvons rester sans rien faire, ni laisser le peuple béninois aller à son mécontentement, ni les partis politiques à leur division. Le devoir est alors grand et nous y sommes tous et toutes conviés. Avant, pendant et au-delà des élections, le vivre-ensemble doit être possible », a martelé Mgr Roger Houngbédji, archevêque de Cotonou.

Pour conclure, Mgr Antoine Ganyé a recommandé aux organisateurs du colloque une rencontre

avec le Chef de l'État pour porter à sa connaissance les résultats de cette rencontre.

Rappelons que le colloque a connu la présence de plusieurs têtes couronnées, des responsables des autres confessions religieuses et des représentants de certains partis de l'opposition.

A.K.S./La rédaction



BIENTOT UN REGISTRE DES BENEFCIAIRES EFFECTIFS AU BENIN



Le gouvernement du Bénin a manifesté la volonté de mettre fin aux investissements de l'argent illicitement gagné dans le secteur de l'immobilier et du foncier. Une décision du Conseil des Ministres du mercredi 24 avril 2024. Il annonce la création d'un registre des bénéficiaires effectifs des immeubles au niveau de l'Agence nationale du domaine et du foncier (Andf).

En Conseil des ministres du mercredi 24 avril 2024, le gouvernement béninois a pris la décision de créer un registre des bénéficiaires effec-

tifs dans le secteur de l'immobilier et du foncier. Une mesure visant la mise en place d'un cadre légal pour la collecte, la vérification et la publication des informations relatives aux bénéficiaires effectifs sur un site web officiel lors de l'établissement et de la mutation de titres fonciers. La création d'un tel outil stratégique entre dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Selon le compte-rendu du Conseil des Ministres, il ressort de plusieurs rapports de structures spécialisées nationales et internationales que

« le secteur de l'immobilier et du foncier est le plus susceptible de servir à investir de l'argent illicitement gagné ». Et cette tendance n'épargne pas le Bénin. **« Car, des immeubles peuvent facilement s'acquérir pour le compte de personnes physiques dissimulées derrière des personnes morales et/ou constructions juridiques sans que l'on puisse les identifier clairement ».** Aussi, **« l'anonymat et l'opacité dans lesquels se déroulent certaines transactions foncières et immobilières sont de nature à user de ce moyen à des fins de blanchiment de**

capitaux et de financement du terrorisme », retient-on du même compte-rendu.

C'est donc pourquoi, suivant « les recommandations de ces structures, notamment le Groupe d'action financière (Gafi) », le gouvernement béninois a acté la création de ce registre qui sera logé à l'Agence nationale du domaine et du foncier (Andf). Ce qui permettra d'identifier les vrais propriétaires des maisons et parcelles au Bénin.

Jeannot. Z/La rédaction

LA SoCoPA POUR UN NOUVEL ELAN DU SECTEUR COTON

Le Bénin se dote d'infrastructures nécessaires pour son développement. La ville de Djougou n'est pas en marge. Ce mardi 23 avril 2024, la ministre de l'Industrie et du Commerce a procédé au lancement des essais à charge de la Société Cotonnière du Premier Août (SoCoPA). Un acte qui consolide les atouts économiques de ladite localité pour son développement.

Il n'y a plus de doute. Le gouvernement met tout en œuvre pour accélérer l'industrialisation du Bénin à travers l'installation ciblée d'usines nécessaire pour l'industrie textile. En dehors de la Zone industrielle de Glo-Djigbé-Zè (GDIZ), Djougou, la ville la plus peuplée du septentrion, amorce une nouvelle étape de sa modernisation. Une promesse du Président Patrice Talon qui prend de plus en plus corps avec le lancement, mardi 23 avril, des essais à charge de l'usine d'égrenage de coton de la Société Cotonnière du Premier Août (SoCoPA). Grâce à ce lancement, le Bénin va accroître sa capacité dans l'industrie du textile.

FRUIT DE PLUSIEURS ANNÉES DE TRAVAIL

D'une capacité annuelle de transformation de 30.000 tonnes de coton graine, cette usine destinée à employer des milliers de travailleurs permanents et saisonniers est le fruit d'une forte volonté politique, a rappelé la ministre de l'Industrie et du Commerce, Shadiya Alimatou Assouman. S'inscrivant dans la suite logique des efforts entamés à la GDIZ qui, aujourd'hui citée en référence, ce lancement « représente une étape cruciale, non seulement dans le développement de notre industrie textile et dans la promotion de notre économie nationale, mais également dans le développement socioéconomique de la commune de Djougou, voire de tout le département de la Donga ». Pour la ministre en charge de l'Industrie, c'est le résultat de plusieurs années de planification, d'investissements et d'efforts concertés pour contribuer à moderniser et dynamiser le secteur cotonnier du Bénin.

A travers ce lancement, le Président Patrice Talon vient concrétiser l'engagement pris le 17 novembre 2020, lors de

sa tournée de reddition de compte, à faire aboutir le processus d'installation de l'usine de la Société Cotonnière du Premier Août (SoCoPA), a-t-elle rappelé.

TECHNOLOGIES ET NORMES DE QUALITÉ MODERNES

Par conséquent, elle a reconnu et salué les mérites des responsables de SoCoPA au regard de l'ardeur, de l'énergie et des ressources financières déployées pour l'effectivité de cet important projet. En reconnaissance pour la concrétisation du projet longtemps resté vœu, le président de la SoCoPA a salué le gouvernement béninois pour sa contribution au développement de l'économie locale. Nicolas Paulovits a également informé les populations des opportunités de formation et de développement des compétences qui s'offrent aux travailleurs locaux, et qui leur permettront d'acquérir des connaissances et compétences techniques dans les domaines in-

dustriels. Toute chose qui renforcera les capacités de la main-d'œuvre locale et favorisera son employabilité, à long terme.

L'usine d'égrenage de coton de la SoCoPA reste un symbole d'investissement majeur dans l'avenir du secteur cotonnier. Elle est dotée des technologies les plus avancées et des normes de qualité les plus élevées. Cette usine est conçue pour optimiser le traitement du coton brut récolté localement et pour produire des fibres de coton de haute qualité répondant aux exigences des marchés nationaux et internationaux.

Au-delà de l'impact économique, l'usine SoCoPA constitue un moteur de développement. Sa mise en place incarne l'engagement du Bénin envers le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises qui se veulent prospères.

Jeannot. Z/La rédaction



HANDI-SENAMI LANCE SES ACTIVITÉS A ABOMEY-CALAVI



Depuis ce samedi 20 avril 2024, les activités de l'Association des personnes en situation de handicap dénommée Handi-Sè-nami (AHS), sont officiellement lancées à Abomey-Calavi.

Initié par Rosette Lantokpodé, l'évènement a connu la présence de plusieurs autorités politico-administratives, dont le maire de ladite commune, des représentants de la préfecture d'Allada et du Ministère des Affaires Sociales.

Faciliter l'insertion professionnelle et promouvoir l'autonomisation

des personnes en situation de handicap généralement marginalisées.

C'est désormais l'un des objectifs poursuivis par l'Association Handi-Sè-nami. Outre la journée dédiée du 3 décembre, **« le défi majeur est de parvenir à célébrer au quotidien l'amélioration des conditions de vie et d'autonomisation des personnes en situation de handicap »**, a déclaré Rosette Lantokpodé, présidente de AHS.

Selon elle, les politiques de prise en charge de ces personnes dans les pays africains peinent à se mettre en œuvre.

Contrairement aux pays occidentaux où le cadre juridique et les ressources contribuent à leur épanouissement.

« Être handicapé ne signifie pas être condamné à la mendicité. L'État ne peut pas tout faire seul. C'est pourquoi il est nécessaire de se donner la main pour ouvrir une autre alternative à la mendicité des personnes handicapées... Il est grand temps que nos frères et sœurs en situation de handicap arrêtent de quitter leur village ou leur quartier de ville pour se placer dans les carrefours en quête d'âme charitable

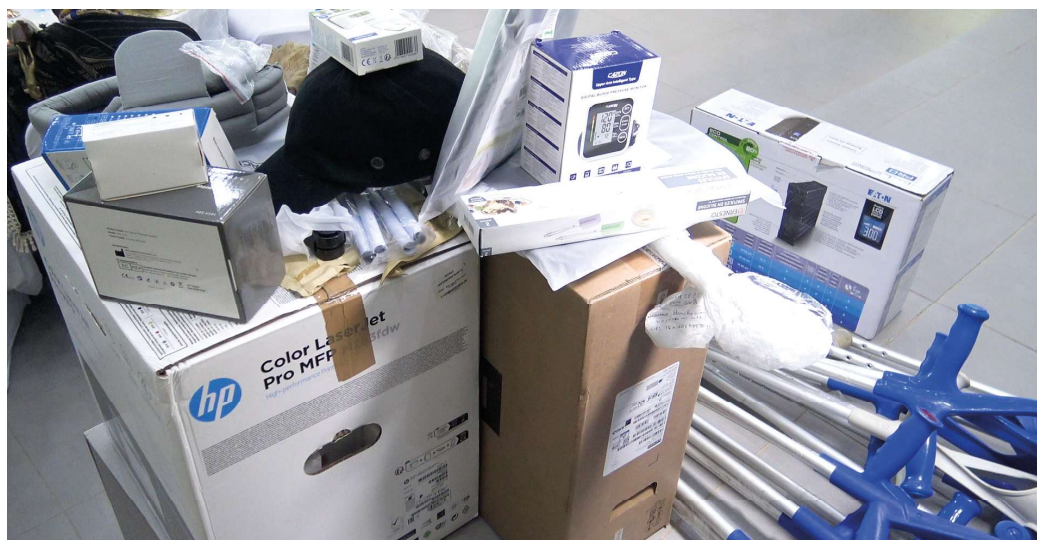
», a-t-elle déploré.

PLUS DE JUSTICE ET D'ÉQUITÉ

Pour le maire de la ville d'Abomey-Calavi, l'Association Handi-Sè-nami vient à point nommé. Car, nul n'est à l'abri d'un handicap. **« Jesalue l'initiative qui consiste à opérationnaliser, à accompagner et à œuvrer pour que les personnes handicapées soient des personnes totalement impliquées dans la société. Des personnes qui ont les mêmes droits que nous tous et qui doivent aussi travailler »**, a fait remarquer Angelo Ahouandjinou.

HANDI-SENAMI LANCE SES ACTIVITÉS A ABOMEY-CALAVI

Présent à la cérémonie de lancement, Noa Agbaffa Padonou, conseiller technique du ministre des Affaires Sociales et de la Micro-finance, a salué l'initiative et réitéré le soutien de son ministère à l'AHS dans la mise en œuvre de ses actions qui accompagnent celles du Gouvernement. Selon lui, les personnes en situation de handicap sont non seulement valides, mais aussi valables que les autres. « ... Alors, il faut corriger toutes les tares de cette société, il faut corriger tous les torts que nous leur avons faits », a-t-il recommandé.



Handi-Senami a pour particularité de « **faire des prêts et des crédits aux personnes en situation de handicap sans intérêts, et de les suivre jusqu'à fructifier ces prêts** », a laissé entendre Rosette Lantokpode.

La cérémonie solennelle a été meublée par la remise d'équipements composés de motos et de cannes à nombre d'entre eux.

Créée en 2023, l'Association Handi-Senami est désormais enregistrée auprès des

services compétents. Elle dispose d'un cadre juridique pour mener ses activités aux côtés d'autres associations de même obédience pour l'épanouissement des personnes en situation de handicap.

A.K.S./La rédaction

L'Association Handi-Sè-

Outre les communica-



Nous vous
aidons à
raconter vos
événements



FIRST AFRIQUE^{TV}

 <https://firstafriquetv.bj/>   +229 58 24 24 03

Service Commercial
+229 66 05 56 61



FIRST AFRIQUE^{TV}



F1rst AFRIQUE

Hebdomadaire d'Analyses, d'Investigations
et de Stratégies

Global Leader
Wilfrid KINTOSSOU

Directeur de Publication
Wilfrid KINTOSSOU
Rédacteur en Chef
Jeannot Z.
Secrétaire de Rédaction
Sévérin Adéwalé G

Rédaction
Jeannot Z.
Sévérin Adéwalé O.
Wilfrid Kintossou
Audrey Kévine Segbo

Correction
Pascal HOUNKPATIN

Palette Graphique
First Afrique Prod

Editeur
FIRST AFRIQUE
N°Siret 528249766
RCS LILLE METROPOLE/France

Tél. +229 66055661 / 58242403
Email : direction@firstafrique.tv.bj

www.firstafrique.tv.bj

Avec First Afrique Tv,
c'est l'Afrique qui gagne et
c'est l'actualité autrement.



1A

F1RST AFRIQUE

*L'intégrité est
essentielle pour la
réussite à long terme de
toute entreprise. Chez
nous, c'est une valeur
non-égociable !!!*



<https://firstafrique.tv/bj/>



+229 58 24 24 03

F1RST AFRIQUE